

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
14 SEPTEMBRE 2026**

Séance extraordinaire du 14 septembre 2026

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 14 septembre 2026 à 18 h 30, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Véronique Dupuis ainsi que Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Clément Brisson, Maxime Lasnier et Mario Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Karine Trudeau assiste à la séance à distance via une plateforme en ligne.

Madame Catherine Emond, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2026-09-1515 Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-09-1516 Programme d'aide à la voirie locale - Rang de la Rivière Est phase 2 – Fin des travaux

Considérant que le Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que les travaux ont été réalisés du 25 août au 25 novembre 2025 ;

Considérant le certificat de réception provisoire des travaux émis le 25 novembre 2025;

Considérant la réception définitive des travaux prévue en novembre 2026;

Considérant que le Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur ;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
14 SEPTEMBRE 2026**

- des photos des travaux réalisés;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Diaigneault propose :

- Que la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles soit autorisée selon les modalités d'application en vigueur et reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.
- D'autoriser Madame Catherine Emond, directrice générale et greffière-trésorière à signer et acheminer tous les documents nécessaires afin de respecter les exigences du programme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les points à l'ordre du jour

Aucunes questions puisqu'il n'y a aucun citoyen présent dans la salle.

2026-09-1517

Levée de la séance

Madame la conseillère Véronique Dupuis propose la levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario van Rossum, maire

Catherine Emond,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Catherine Emond, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Catherine Emond,
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire